

J'eus bientôt à faire face à une autre affaire fort épineuse qui requit un traitement urgent. Le général de Gaulle était parti en visite officielle à Moscou avec une délégation gouvernementale. Adrien Tixier avait appelé à Paris une de ces réunions des commissaires de la République où nous échangeons nos expériences et recevions les instructions, trop souvent inapplicables, des bureaux parisiens.

Au milieu d'une séance, Tixier me fit venir dans son bureau. Le préfet du Vaucluse venait de l'informer qu'une explosion avait détruit dans la nuit un cantonnement de FFI à Pertuis, faisant de nombreuses victimes, tous des jeunes de la région. La population était bouleversée. On avait pris des otages. Il me demanda de partir tout de suite en n'oubliant pas qu'en l'absence du Général il fallait plus que jamais veiller à l'ordre public.

Je pris immédiatement la route au volant d'une merveilleuse 15 CV Citroën en parfait état. Tandis que le chauffeur somnolait à mes côtés, je pensais à cette région où j'allais intervenir. Les montagnes du Lubéron, la vallée de la Durance n'étaient pas ce faubourg du parisianisme qu'ils sont devenus depuis. La vie y était rude et les habitants aussi. Ils avaient abrité de nombreux maquis et les Allemands ne s'y étaient guère aventurés, si ce n'est pour quelques expéditions punitives. Un pays dur où l'on savait avoir la rancune tenace. Les personnages et les paysages décrits par Giono meublaient ma méditation.

Il nous fallut dix heures pour rejoindre Marseille où des informations plus précises m'attendaient. Le château de La Simone, aux portes de Pertuis, avait été transformé en cantonnement pour une cinquantaine de jeunes FFI de la région. La nuit précédente, une explosion avait détruit l'édifice et causé la mort de plus d'une vingtaine de jeunes gens. Les habitants de Pertuis s'étaient emparés de vingt otages : membres de la Légion des combattants, notables, commerçants, dont rien ne permettait de penser qu'ils étaient coupables d'un attentat. Nul ne savait

d'ailleurs – et nul ne sait aujourd'hui encore – si l'explosion n'était pas purement accidentelle puisque le château contenait explosifs et munitions.

Le comité de libération, qui faisait office de conseil municipal, avait enfermé ses otages dans la cave de la mairie et décidé qu'ils seraient fusillés le surlendemain, au moment des obsèques des victimes. Ce scénario, intolérable dans n'importe quel pays et à n'importe quelle époque, l'était tout particulièrement chez nous et à ce moment.

Le général commandant la région militaire, qui s'était rendu dans la journée à Pertuis, s'était engagé devant la population à installer un tribunal militaire pour juger les suspects. À son retour à Marseille, les officiers de son état-major lui ayant indiqué qu'il n'avait pas un tel pouvoir et qu'on ne pouvait au demeurant pas juger ces suspects sans instruire leur dossier, il n'avait rien eu de plus pressé que de prendre un avion pour se rendre à Alger au chevet d'un parent malade.

J'appelai au téléphone le ministre de l'Intérieur pour lui rendre compte de ce que j'avais appris et lui demander de faire décréter immédiatement l'état de siège dans la zone de Pertuis. Il me répondit que l'affaire relevait de la compétence du ministre de la Guerre, André Diethelm, à qui je téléphonai aussitôt bien qu'il pût être environ vingt-deux heures. Diethelm m'apprit que l'état de siège ne pouvait être décrété que par le Conseil des ministres qui ne pouvait se réunir en l'absence du général de Gaulle. Il me rappela que j'avais tous les pouvoirs pour régler cette situation et me donna pour seul conseil d'éviter à tout prix l'exécution d'otages.

Que pouvais-je faire d'autre que de me rendre sur place ? Je fis monter dans un camion une vingtaine d'hommes des FRS, en uniformes noirs avec casques et armes, et partis en voiture avec mon chauffeur et un attaché de cabinet. Le camion suivait. À quelques kilomètres de Pertuis, je le fis ranger dans un chemin de traverse, bien camouflé. Remontant en voiture, j'arrivai aux premières maisons de Pertuis. La route était barrée et gardée par des femmes vêtues de noir, armées de mitraillettes et de grenades. La nuit était sinistre sous un ciel couvert. Je fus consciencieusement fouillé. Quelqu'un ici connaissait mon nom et ma fonction. Escorté par quatre femmes solidement armées, on me conduisit à pied à la mairie. La salle était pleine de monde et de fumée. Sous nos pieds, dans la cave, attendaient les otages.

Je pris la parole pour dire ma tristesse et exprimer mes condoléances. Mais j'expliquai aussi que nous ne pouvions exécuter sans jugement des suspects. La France et ses alliés n'avaient pas entrepris d'abattre la bête nazie pour se conduire comme elle. Le général de Gaulle était à Moscou, la France reprenait son rang parmi les démocraties. Nous, la Résistance, ne pouvions pas fournir à nos adversaires, aux nostalgiques de la collaboration, l'effroyable argument qu'ils n'auraient pas manqué de tirer d'une vengeance aveugle. Une discussion s'engagea, violente et confuse. Tous les crimes de la Milice et de la Gestapo furent

évoqués. Pour mes interlocuteurs, l'attentat ne faisait pas de doute et seul un châtement sanglant pouvait éviter sa répétition.

Pour sortir du brouhaha de cette controverse brouil-lonne, je proposai d'aller tous nous incliner sur les ruines du château. Une étrange procession s'avança dans les rues de Pertuis et s'enfonça dans la campagne. Il était bien deux heures du matin. Il faisait froid. Les ruines fumaient encore. Au retour, les esprits s'étaient calmés. Mes arguments, exposés en cours de route à ceux que je sentais pouvoir influencer, étaient mieux acceptés.

J'offris alors un étrange marché. Quelques semaines auparavant, on avait arrêté le chef de la Milice du Vaucluse. L'instruction avait commencé et je savais que sa culpabilité dans une collaboration active et meurtrière ne faisait aucun doute. L'homme était détenu à la prison d'Avignon. Je proposai de le faire transférer à Pertuis et d'y créer une section de la cour de justice qui pourrait se réunir le jour même. Les otages seraient emmenés à la prison d'Avignon et leurs cas instruits dans les règles. On allait accepter quand quelqu'un fit remarquer que je pourrais user de mon droit de grâce pour sauver ce chef milicien. Il me fallut, pour épargner les otages, prendre un engagement monstrueux aux yeux du droit : avant que le procès n'ait lieu, avant même que soit constitué le tribunal, je promis de refuser la grâce au cas où le jugement infligerait la peine de mort. Cette fois, tout le monde fut d'accord.

Vers trois heures du matin, j'invitai le préfet à faire transférer l'inculpé. Le procureur d'Avignon fit tout ce qu'il pouvait pour s'y opposer. Je lui expliquai au téléphone dans le bureau du maire (peut-être écouté par quelques témoins méfiants) que son refus condamnerait les otages ou m'obligerait à employer la force pour les libérer, ce que j'étais disposé à tenter, avec un résultat douteux. Cet homme était intelligent. Il céda.

Je fis ouvrir la petite imprimerie de Pertuis où fut immédiatement tiré l'arrêté que je rédigeai pour établir l'état de siège. Les affiches barrées de tricolore furent collées dans toute la petite ville.

Vers huit heures du matin, on amena le milicien. Les hommes des FRS firent monter en camion les otages pour les transporter en Avignon. Je rentrai à Marseille pour rendre compte au ministre de l'Intérieur. Réuni dans la journée à Pertuis, le tribunal jugea et condamna le milicien, assisté *in extremis* de son avocat. Je refusai la grâce dans l'heure. Le lendemain matin, à l'aurore, le milicien fut fusillé. Les obsèques de nos jeunes FFI purent avoir lieu. J'y vins faire un discours.

À quelque temps de là, le garde des Sceaux, François de Menthon, vint à Marseille pour y enquêter personnellement sur cette affaire qui avait inquiété le gouvernement jusqu'à justifier sa réunion d'urgence. Je lui expliquai ce que j'avais vécu, tenté et finalement décidé. Il se rendit à Pertuis et interrogea les témoins.

À son retour, nous eûmes un bref entretien. Ce ministre de la Justice qui avait été un des pionniers de la Résistance comprit la situation. « Tu as accumulé une collection de monstruosité juridiques, mais tu as obtenu l'essentiel : sauver ces prétendus suspects. Je ne vois pas ce que tu aurais pu faire d'autre. » Au moment de me quitter, il ajouta dans un sourire : « Tu avais demandé sans succès aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre de décréter l'état de siège. Tu apprendras que l'état de siège existe sur l'ensemble du territoire depuis septembre 1939 et ne sera levé qu'à la fin des hostilités. »

Car la guerre n'était pas finie. Elle devait durer encore six mois. On se battait toujours dans le sud des Alpes, pour ne rien dire de l'offensive des Ardennes. L'opinion publique était sensible aux rumeurs qui amplifiaient des incidents bien réels. La police française et les services de sécurité des Alliés me signalaient des parachutistes, des miliciens armés, des attentats. Que l'affaire de La Simone ait été causée par l'imprudance ou par la malveillance, il fallait en tirer les leçons. Je l'avais fait dans le discours prononcé lors des obsèques des victimes de l'explosion, puis au micro de la radio régionale : « Nulle certitude ne peut encore s'affirmer sur les causes de cette catastrophe que tous nous déplorons ; mais si, comme il est bien possible, des mains criminelles ont commis ce crime atroce, le gouvernement de la République, je puis vous l'affirmer, n'épargnera aucun effort pour retrouver tous les coupables et leur faire subir un châtimeut exemplaire, car ils ont non seulement tué des hommes, ils ont voulu atteindre au vif, au plus profond, l'élan patriotique de toute notre région. [...] Le gouvernement vient de décider sur les rapports que je lui ai faits de ces tristes événements de modifier pour la rendre plus prompte et plus définitive la procédure de la justice républicaine. [...] Les patriotes verront que le gouvernement entend assumer sa tâche et toute sa tâche. Avec nous, les patriotes répruveront tous les actes irresponsables tels que les constitutions d'otages, inadmissibles dans une démocratie et qui ne sont que des relents de l'esprit hitlérien, quand ils ne sont pas de véritables provocations. »

Nous avions dans la région de nombreux cantonnements de jeunes FFI qui voulaient rejoindre l'armée et combattre. Je demandai à l'autorité militaire d'organiser de véritables lieux d'entraînement éloignés de leurs villes et villages d'origine, de les encadrer, de les mettre sous l'uniforme et de les incorporer le plus vite possible.

Raymond AUBRAC – Où la mémoire s'attarde
Editions Odile JACOB, Septembre 1996.